

Audit de suivi de l'informatique: gestion et exploitation Centrale de compensation

L'essentiel en bref

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a réalisé un deuxième audit de l'environnement informatique de la Centrale de compensation (CdC), après celui mené en 2014. Il s'agissait avant tout d'examiner la mise en œuvre des recommandations qui avaient été émises lors de l'audit précédent en vue de combler les nombreuses lacunes constatées². Dans l'ensemble, le CDF a noté des progrès considérables. Grâce à la détermination de la direction, les problèmes ont été affrontés, et les recommandations du CDF ont globalement été mises en œuvre. Malgré les efforts déployés, les cadres devront encore faire preuve de patience et de suffisamment de volonté jusqu'à ce que tous les collaborateurs aillent dans la même direction.

Au cours des 18 derniers mois, la CdC a réalisé des progrès notables. Le CDF a pu observer les prémices d'une nouvelle culture d'entreprise positive, que l'on doit avant tout à la nouvelle composition de la direction. En effet, trois des sept divisions ont un nouveau responsable à leur tête. Par ailleurs, depuis l'entrée en fonction du directeur, le 1^{er} août 2014, d'importants règlements et directives ont été établis ou modifiés sur la base des travaux préparatoires qui avaient déjà été entrepris. Enfin, la réorganisation des divisions Centrale de compensation (CENT) et Systèmes d'information (SI) permettent des séparations ou des regroupements positifs.

Informatique et acquisitions: les bases sont maintenant posées

Dans le domaine informatique, des efforts considérables ont été fournis. Le CDF a constaté des progrès tant aux niveaux de la saisie et de la surveillance des projets que de leur gestion et de leur intégration dans l'architecture d'entreprise. La pratique consistant à lancer un projet pour chaque changement apporté à une application a été abandonnée. Aujourd'hui, un projet doit remplir des critères définis. Toutes les autres activités de développement de la division SI passent par la gestion des changements, ce qui garantit nettement plus de transparence. La Commission Informatique (ComInf) est quant à elle davantage mise à contribution. Un retard doit être comblé en ce qui concerne les règles contractuelles entre la division SI et ses bénéficiaires de prestations. De plus, la satisfaction de la clientèle doit être vérifiée de façon plus systématique, et la stratégie informatique doit encore être adaptée aux nouvelles circonstances.

Le domaine des acquisitions a connu une profonde réorganisation. Subordonné au directeur suppléant, le service d'achat central garantit, en étroite collaboration avec les divisions et les services financiers, des acquisitions conformes aux dispositions légales. Les directives sur les acquisitions de la CdC et les procédures introduites dans ce cadre octroient les compétences nécessaires aux personnes responsables. Ainsi, les collaborateurs externes de la division SI, dont le nombre a été limité au strict nécessaire, disposent eux aussi de contrats en bonne et due forme.

² „Prüfung der Informatik, Führung und Betrieb (Integration des Lösungszentrums BIT Genf)“, PA 14504.



La gestion des absences fonctionne, mais la poursuite de l'activité doit encore être documentée

Appliquée de manière professionnelle, la gestion des absences de la CdC a fait ses preuves dans le domaine du personnel. A la suite de l'enquête menée auprès du personnel en 2014, des mesures ont été prises à l'échelon de la direction afin d'améliorer la situation. Par ailleurs, des contrôles de sécurité relatifs aux personnes ont été effectués, comme l'avait demandé le CDF. Le processus de départ, qui manquait jusqu'à présent, a été élaboré et est récemment entré en vigueur.

En matière de gestion de la continuité (Business Continuity Management), les risques ont été pris en considération axés sur les processus. Il ne s'agit là que du début. Toutes les autres bases seront créées d'ici à la fin 2016. Les risques opérationnels doivent en particulier se refléter dans les concepts de sûreté de l'information et de protection des données (SIPD), ce qui n'est pas systématiquement le cas à ce jour. D'une manière générale, la surveillance des objets à protéger doit être améliorée.

Texte original en allemand